

Prothésiste dentaire



Prévention des risques professionnels
À destination des salariés

- ▶ Risque CMR avec l'exposition à la silice cristalline (produits de revêtement des prothèses, poudre de porcelaine, abrasifs de sablage, produits de polissage...)
- ▶ Exposition aux fumées de cire (cétones, aldéhydes, colophane, acides gras, esters...) et aux poussières non spécifiques (plâtre)
- ▶ Exposition à des métaux toxiques (chrome, cobalt, nickel...)
- ▶ Exposition aux résines synthétiques (méthacrylate de méthyle...) et aux colles cyanoacryliques
- ▶ Utilisation de produits de décontamination

LES CONSÉQUENCES

- ▶ Asthme, rhinite, eczéma, irritations
- ▶ Silicose
- ▶ Cancer broncho-pulmonaire
- ▶ Maladies auto-immunes (silice) : sclérodémie, lupus érythémateux, polyarthrite rhumatoïde
- ▶ Insuffisance rénale



LE RISQUE INFECTIEUX

- ▶ Manipulation des empreintes et modèles souillés (salive, sang)

LES CONSÉQUENCES

- ▶ Hépatites B et C, infections au VIH
- ▶ Infections bactériennes (tétanos...)
- ▶ Mycoses

POUR VOUS PROTÉGER

❖ Prévention collective :

- ▶ Utiliser le système d'aspiration au poste de travail avec captage à la source (maintenance et entretien)

❖ Prévention individuelle :

- ▶ Porter des EPI (Équipements de Protection Individuelle) comme les masque FFP3, des gants, une charlotte et une blouse en coton)

❖ Autres préconisations :

- ▶ Vérifier les sableuses et les polisseuses (gants et joints en bon état pour garantir une bonne étanchéité, renouvellement régulier du matériau de sablage)
- ▶ Travailler à l'humide
- ▶ Pour l'entretien des locaux, passer l'aspirateur (filtre HEPA)
- ▶ Allumer la hotte aspirante lors de la cuisson au four
- ▶ Ventiler régulièrement les locaux
- ▶ Avoir des vestiaires séparés (vêtements de ville/de travail) pour éviter toute contamination
- ▶ Ne pas manger, boire, fumer, ou mâcher de chewing-gum sur le lieu de travail
- ▶ Proscrire la soufflette

POUR VOUS PROTÉGER

❖ Prévention collective :

- ▶ Exiger du praticien une décontamination avant remise au coursier
- ▶ Décontaminer systématiquement les empreintes et modèles entrants

❖ Prévention individuelle :

- ▶ Porter des gants en vinyle individuels
- ▶ Se faire vacciner contre l'hépatite B et être à jour des autres vaccinations (tétanos)

LE RISQUE PHYSIQUE

- ▶ Contraintes posturales
- ▶ Travail statique prolongé (debout-assis)
- ▶ Manutentions
- ▶ Port de charges lourdes (sacs et seaux de plâtre)
- ▶ Exposition au bruit
- ▶ Utilisation de la soufflette
- ▶ Utilisation des machines bruyantes
- ▶ Contraintes visuelles
- ▶ Travail de précision à la cheville

LES CONSÉQUENCES

- ▶ TMS : Troubles musculo-squelettiques
- ▶ Fatigue auditive, fatigue visuelle, fatigue générale

LE RISQUE D'ACCIDENT

- ▶ Utilisation de l'acide fluorhydrique lors de l'élimination de la céramique pour la réparation ou la reprise de montage
- ▶ Utilisation d'eau bouillante, du bec bunsen, des fours et des chalumeaux
- ▶ Manipulation des métaux en fusion
- ▶ Maniement des outils de meulage, ébarbage, polissage
- ▶ Risque d'accident routier
- ▶ Déplacements du coursier chez les fabricants

LES CONSÉQUENCES

- ▶ Brûlures chimiques majeures
- ▶ Brûlures thermiques
- ▶ Corps étranger intra-oculaire
- ▶ Blessures des mains
- ▶ Poly-traumatismes (accident sur la voie publique)

POUR VOUS PROTÉGER

❖ Prévention individuelle :

- ▶ Porter des protections auditives lors de travaux bruyants

❖ Autres préconisations :

- ▶ Régler son siège pour travailler confortablement
- ▶ Adapter la hauteur du plan de travail
- ▶ Se servir d'un chariot de manutention
- ▶ Utiliser un éclairage d'appoint
- ▶ Faire contrôler sa vue régulièrement avec port de correction si nécessaire

POUR VOUS PROTÉGER

❖ Prévention collective :

- ▶ Remplacer l'acide par un procédé mécanique (sinon port de gants néoprène et de protection faciale adaptée)
- ▶ Utiliser une ébouillanteuse
- ▶ Respecter le Code de la route lors des déplacements

❖ Prévention individuelle :

- ▶ Porter des gants à protection thermique
- ▶ S'équiper d'écrans de protection



EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre Médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Prévention et de Santé au Travail

Document élaboré par AIST 83,
membre de Présanse Paca-Corse



Retrouvez-nous
sur les réseaux

